

DOSSIER UNIQUE FAMILLE

INSCRIPTIONS ÉCOLE, CANTINE, PÉRISCOLAIRE
Un seul dossier par famille + une fiche d'inscription pour chaque enfant

ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

Modalités d'inscription :

Pour les inscriptions scolaires :

Elles se font **obligatoirement** sur rendez-vous pris auprès de
Reims contact au 03 26 77 78 79

Les inscriptions périscolaires et de restauration scolaire se feront dans le cadre de ce rendez-vous.

⚠ Attention : pour l'inscription au cours préparatoire (C.P.), les documents vous seront remis par la directrice ou le directeur de l'école maternelle où est scolarisé votre enfant.

Si votre enfant est déjà inscrit à une école et que vous devez uniquement l'inscrire au périscolaire et à la restauration scolaire :

Retourner le dossier complété avant le 5 juillet 2016 par courrier à cette seule adresse :

CAISSE DES ECOLES
52T, rue de Talleyrand
CS 80009
51722 REIMS

Date de la campagne d'inscription :

Du 8 mars 2016 jusqu'au :

- **31 mai 2016 pour les inscriptions scolaires**
- **5 juillet 2016 pour les inscriptions périscolaires et restauration scolaire uniquement**

Documents à joindre :

• **Pour les inscriptions scolaires :**

- Livret de famille
- En cas de séparation : photocopie du jugement de divorce ou de séparation précisant le lieu de résidence de l'enfant et l'autorité parentale ou la photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent et son autorisation écrite pour l'inscription scolaire
- Justificatif de domicile : quittance récente de loyer ou d'EDF (moins de 3 mois)
- Certificat de radiation (si l'enfant est déjà scolarisé)
- Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant (pour le contrôle des vaccins) sur lesquelles doit figurer le nom de l'enfant

• **Pour les inscriptions périscolaires matin, midi et soir :**

- Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant (pour le contrôle des vaccins) sur lesquelles doit figurer le nom de l'enfant
- Pour les enfants de plus de 4 ans : demande écrite motivée pour fréquenter les trois temps périscolaires

• **Pour les inscriptions à la restauration scolaire :**

- Photocopie de la notification CAF (de moins de 3 mois) avec détail des prestations et quotient familial
- Photocopie de justificatif de domicile : quittance récente de loyer ou d'EDF (de moins de 3 mois)
- Photocopie de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 seulement pour les non allocataires CAF
- Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant

Pour tous renseignements

Reims contact

03 26 77 78 79 // accueil@reims-contact.fr

Dossier téléchargeable à l'adresse suivante : www.reims.fr/espace-famille



Caisse des Ecoles Pédagogiques de Reims

Reims.fr

FICHE DU FOYER

① Nom : (M. - Mme) _____ ② Nom : (M. - Mme) _____

Prénom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone foyer : _____ Portable(s) : _____

Email : _____

Situation du foyer : Célibataire Marié Pacsé Vie maritale
 Séparé Divorcé Veuf(ve)

AUTORISATIONS FOYER

J'accepte de recevoir des informations par mail de la ville de Reims et de la Caisse des Ecoles.

⚠ A REMPLIR EN CAS D'INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le redevable : Le foyer ① ②
 Autres (précisez : nom et adresse du tiers)

Le redevable souhaite le prélèvement : Oui Non

Organisme versant les prestations familiales :

CAF MSA Autre : _____

Numéro d'allocataire : _____

Facturation alternée : Oui Semaines paires
 Semaines impaires
 Autre : _____

ATTENTION :
La facturation alternée nécessite que
chaque redevable fasse son dossier

Si la facturation alternée ne concerne pas tous les enfants cantiniers du foyer,
merci de le préciser : _____

Nombre d'enfants à charge : _____

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR [à remplir et signature - obligatoire]

Je soussigné(e) _____, certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier d'inscription. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des règlements intérieurs des différents services pour lesquels je demande l'inscription de mon (mes) enfant(s) et déclare en accepter les modalités.

Date :

Signature :

Extrait du règlement Rentrée 2016 - 2017

TEMPS PÉRISCOLAIRES DE LA VILLE DE REIMS ET RESTAURATION SCOLAIRE DE LA CAISSE DES ECOLES

Ce document rappelle les grands principes des règlements de la ville de Reims et de la Caisse des écoles. L'intégralité des deux règlements est consultable à l'adresse www.reims.fr/espace-famille, auprès des animateurs coordinateurs dans chaque école, ou dans les sites en charge des inscriptions.

1/ Organisation générale

Accueil périscolaire du matin : de 7 h 30 à 8 h 20 les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis. Arrivée possible jusqu'à 8 h, les enfants sont remis aux animateurs présents au sein de l'école et non laissés au portail de l'école.

Accueil restauration scolaire : de 11 h 30 à 13 h 20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. La restauration scolaire n'est accessible que si votre enfant a été accueilli par l'enseignant le matin. La réservation ou l'annulation des repas s'effectue au plus tard 48 h avant le jour de la restauration auprès de la Caisse des écoles.

Accueil périscolaire du mercredi midi : de 11 h 30 à 12 h 30. Ce temps d'accueil est accessible seulement si l'enfant a été accueilli par l'enseignant le matin. Tous les enfants (maternelles et élémentaires) sont repris par les parents ou par toute personne nommément désignée par eux lors de l'inscription.

Accueil périscolaire du soir : de 15 h 45 à 16 h 30 ou de 15 h 45 à 17 h 45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Un départ échelonné est possible pour les enfants de maternelle à partir de 17 h. L'accueil du soir est accessible seulement si l'enfant a été accueilli par l'enseignant l'après-midi.

2/ Inscriptions

La campagne d'inscription périscolaire et restauration scolaire se termine le 5 juillet 2016. Au-delà de cette date, l'admission de l'enfant sur tous les temps périscolaires y compris la restauration scolaire ne sera effective qu'à compter du lundi 12 septembre 2016.

Pour les inscriptions qui seront effectuées à partir du 12 septembre 2016, un délai de 48 h à compter de la date d'inscription sera imposé pour que l'enfant fréquente l'accueil du matin, la restauration scolaire et l'accueil du soir.

3/ Conditions restrictives d'accueil

Dans le respect du rythme des enfants, **la participation de l'enfant à deux temps périscolaires sera privilégiée**, sauf dérogation. Dans ce cas, la famille devra justifier sa situation particulière par une demande écrite. **Toutefois, tout enfant âgé de moins de 4 ans ne pourra pas participer à plus de deux temps d'accueil par jour.**

4/ Tarifs et facturation de la restauration scolaire

Pour les allocataires CAF, les tarifs sont établis sur la base d'un quotient familial déterminé par la Caisse d'Allocation Familiale.

Pour les non allocataires CAF, les tarifs sont établis sur la base d'un quotient familial calculé à partir des ressources des familles en fonction des revenus de l'année N-2.

Pour les familles de Reims Métropole et hors Reims Métropole, un tarif unique est appliqué.

Pour les adultes commensaux et personnels de service, un tarif unique est appliqué. La fiche d'inscription Enfant doit être fournie dans les délais prévus.

Toute famille dérogeant aux règles énoncées dans ce document se verra appliquer quotidiennement le prix réel du repas par enfant présent. Il en est de même pour tout repas consommé sans inscription et/ou réservation préalable dans le délai requis.

5/ Exclusion

Tout manquement au respect des règlements pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive des temps périscolaires.

ANNÉE SCOLAIRE 2016 / 2017

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée : _____ Où : _____

Dossier Complet : Oui Non

Nombre de fiche enfant dans le dossier : _____

Rdv le : _____

Dossier saisi le : _____ Par : _____

Numéro F : _____

QF : _____